Affaire suivie par Jérémie de RORTHAIS

■: 01.64.14.60.36

N/Réf.: Ministre_Ecologie

Madame Delphine BATHO Ministre Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie 246 boulevard Saint-Germain

75007 PARIS

Melun, le 23 JUIL 2012

Madame la Ministre,

L'exploration et l'exploitation du pétrole présent dans le sous sol de la Seine-et-Marne constituent un enjeu majeur pour le développement et l'avenir du territoire. En effet, le département est couvert en quasi-totalité par des permis de recherches d'hydrocarbures existants ou en cours d'instruction.

Compte tenu des potentiels gisements riches en huiles de schiste présents dans le sous-sol seine-et-marnais, les entreprises de forage multiplient les initiatives et annoncent des forages qui pourront atteindre jusqu'à 3500 m de profondeur, une distance assez inhabituelle pour la recherche et l'exploitation de pétrole dit « conventionnel ». De ce fait, la suspicion est réelle quant aux motivations des entreprises et l'inquiétude grandit parmi la population locale.

En effet, les conditions d'attribution de ces permis, sans consultation des Maires ni des citoyens, ainsi que les difficultés de pouvoir discerner les différentes finalités des permis et des travaux (recherches ou exploitation) ont conduit à une forte mobilisation des associations, des habitants et des élus locaux qui s'opposent vivement à leur délivrance et à toute poursuite d'investigation ou de forage dans le sol seine-et-marnais.

L'opacité de ces procédures ne pouvant qu'être constatée et devant une telle réaction de la société civile, l'instruction des demandes de permis de recherches avait été gelée en février 2011 par décision ministérielle. Elle a malheureusement repris en début d'année 2012, générant à nouveau de nombreuses manifestations et beaucoup d'incompréhension.

Le Conseil général de Seine-et-Marne soutenant cette opposition, a adopté le 4 mars 2011 à l'unanimité, un vœu demandant notamment la suspension de l'attribution de ces permis de recherche, l'annulation des permis en cours et un moratoire sur tous les forages d'exploration prévus en Ile-de-France.

Hôtel du Département 77010 Melun cedex Tél.: 01.64.14.77.77 Site CG: www.seine-et-marne.fr



A ce jour, même si votre prédécesseur, Madame Nicole Bricq, a permis l'accès à l'information suite à la publication de la liste des permis accordés et en cours d'instruction sur le site internet du Ministère de l'Ecologie, subsistent de nombreuses zones d'opacité.

Ainsi, le permis exclusif de recherches d'hydrocarbures dit « permis de Château Thierry » apparaît sur le site dans la liste des permis accordés (arrêté du 4 septembre 2009). Or, ce permis a fait l'objet d'une demande du Ministère auprès des sociétés Toreador et Hess, de fournir des précisions sur les techniques employées ou envisagées dans le cadre de leurs activités de recherches. Les sociétés sollicitées ont remis un rapport le 12 septembre 2011.

Au regard de ces éléments, je m'interroge sur la validité de ce permis. En effet, les informations complémentaires apportées par les deux sociétés sontelles suffisantes pour confirmer le permis ou vont-elles conduire à le rapporter ?

Plus largement, je souhaiterais connaître l'avenir réservé aux 12 permis de recherches en cours d'instruction sur le territoire seine-et-marnais et réaffirmer la position unanime des élus du territoire, des populations et des associations de protection de l'environnement : notre inquiétude est telle qu'au nom du principe de précaution, et pour préserver nos sous-sols, je souhaite pouvoir vous rencontrer dans les meilleurs délais et obtenir de votre part des garanties quant à l'efficacité environnementale de la prochaine réforme du code minier sur ces sujets.

Cette rencontre pourrait également nous permettre d'échanger sur d'autres thématiques chères à la Seine-et-Marne ou porteuses d'enjeux cruciaux, et notamment la filière d'excellence liée à l'éco-construction, les questions liées au traitement des déchets franciliens et à leur nécessaire rééquilibrage sur l'ensemble du territoire régional, ou encore le prochain schéma départemental des carrières (gestion des granulats).

Dans l'attente d'éléments de réponse de votre part de nature à rassurer la population seine-et-marnaise, et d'une rencontre qui pourra s'organiser selon un calendrier qui vous siéra, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Président du Conseil général de Seine-et-Marne